



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° O11/COOP/2023

En partenariat avec le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, le Conseil de la Région de l'Oriental et la Wilaya de la Région de l'Oriental, l'Agence pour la promotion et le développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région Orientale du Royaume, lance un appel d'offres ouvert sur offre des prix pour L'Organisation de la quatrième édition du Salon Maghrébin du Livre d'Oujda (Lettres du Maghreb) **du 04 au 08 octobre 2023** à Oujda, en deux lots.

- **Lot n°1** : Production événementielle, aménagement des espaces et suivi logistique (transport, accueil, hébergement et restauration...)
- **Lot n°2** : Conception générale, impression et diffusion des supports de Conception générale, impression et diffusion des supports de communication, conception et publication des divers documents, catalogues et actes des panels, signalétique, contenus audiovisuels et relations presse.

Dans ce cadre, il sera procédé, le **Mardi 18 juillet 2023 à 10heures** dans la salle de réunions de l'Agence de l'Oriental, sise au 13, Rue Mohamed Abdou-Oujda à l'ouverture des plis du présent appel d'offres.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau d'ordre du siège de l'Agence de l'Oriental (sis à 13, Rue Mohamed Abdou-Oujda). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé comme suit :

- ✓ **Lot n°1** : Soixante Sept Mille Cinq Cent Dirhams (**67 500.00 DH**)
- ✓ **Lot n°2** : Dix Huit Mille Dirhams (**18 000.00 DH**)

L'estimation des coûts des prestations est de :

- ✓ **Lot n°1** : Quatre Million Cinq Cent Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (**4 500 000.00 DH TTC**)
- ✓ **Lot n°2** : Un Millions Deux Cent Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (**1 200 000.00 DH TTC**)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27, 29** et **31** du règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental.

Le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent, obligatoirement, par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n° 1982-21 du 9 jomada I 1443 (**14 décembre 2021**) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article **9** du règlement de consultation.

Le règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental peut être téléchargé à partir du site portail de l'Agence de l'Oriental : www.oriental.ma.